



Le 7 mars 2011

À tous les administrateurs des collèges privés d'enseignement professionnel,

La présente vise à vous informer sur le programme Deuxième carrière.

Deuxième carrière (DC), un franc succès, poursuit sur sa lancée. Depuis juin 2008, DC a aidé plus de 40 000 Ontariennes et Ontariens à entreprendre un programme de formation.

Aider la population ontarienne à acquérir les compétences nécessaires pour se tailler une place dans le marché du travail d'aujourd'hui est une priorité de notre plan *Ontario ouvert sur le monde*. Je ne vous apprendrai rien en vous disant qu'en décembre 2009, le gouvernement de la province a fusionné les programmes de formation à court et à long terme (Développement des compétences Ontario et Deuxième carrière). DC continue d'offrir des programmes de formation à notre clientèle et constitue un élément permanent de notre gamme de services. L'économie ontarienne est en pleine mutation, et nous avons à cœur de munir les Ontariennes et les Ontariens des outils qui leur permettront de tirer leur épingle du jeu dans la nouvelle économie du savoir.

Depuis le début, nous surveillons étroitement le programme DC et y apportons des modifications au besoin, afin d'aider les Ontariennes et les Ontariens qui en ont le plus besoin à entreprendre une formation pour réorienter leur carrière.

J'aimerais maintenant porter à votre attention une précision diffusée le 28 janvier 2011 dans la Mise à jour des Questions et réponses sur DC à l'intention des fournisseurs de services, sur le site Espace partenaires Emploi Ontario (EPEO) :

Lorsqu'un collège d'arts appliqués et de technologie (CAAT) peut conclure avec un collège privé d'enseignement professionnel (CPEP) une entente de partenariat ou autre afin d'offrir des programmes de formation, le CAAT ne doit pas payer au CPEP, lui transférer ni lui verser en rémunération d'une autre façon des montants supérieurs à ceux prévus par la politique de DC s'appliquant aux CCP à cet égard (c.-à-d., pas plus de 14 \$ l'heure jusqu'à concurrence de 10 000 \$ pour les frais de scolarité; des exceptions sont prévues dans les lignes directrices opérationnelles sur DC).

Cette section de questions et réponses se trouve au <http://www.tcu.gov.on.ca/fre/eopg/programs/secondcareer.html>.

Pour en savoir plus à propos des lignes directrices concernant DC et des autres modifications apportées à ce programme, notamment pour consulter la Foire aux questions, visitez le <http://www.tcu.gov.on.ca/fre/secondcareer/index.html>.

Si vous avez d'autres questions, veuillez communiquer avec votre bureau local du ministère.

Je vous remercie de votre indéfectible dévouement pour optimiser la formation des Ontariennes et des Ontariens pour les doter d'un bagage leur permettant de réussir dans le marché du travail d'aujourd'hui.

Cordiales salutations,

A handwritten signature in blue ink that reads "Laurie LeBlanc". The signature is written in a cursive style with a large initial 'L' and 'B'.

Laurie LeBlanc  
Sous-ministre adjointe  
Division de l'emploi et de la formation